Organisée avec le concours de bénévoles, cette vente, au profit de l'Association des Parents d'Elèves de la Baie se déroulera de la manière suivante :

DEPOT DES ARTICLES *:*
le vendredi 17 Novembre 2017 de 15H30 à 19H00
et le samedi 18 Novembre 2017 de 9H30 à 13H00 à la salle de convivialité de Pontaubault

VENTE *:*
le samedi 18 Novembre 2017 de 14H30 à 18H30
le dimanche 19 Novembre 2017 de 10H00 à 17H00 à la salle de convivialité de Pontaubault

RETOUR DES ARTICLES *: dimanche 19 Novembre 2017 entre 20h et 21h ou lundi 20 Novembre de 9h à 11h sur place (en cas d'indisponibilité, merci de prévenir la Présidente, ROYER Marie au 02.33.60.00.29 ou par courriel : ape.de.la.baie50@gmail.fr).*

PAIEMENT : PAR CHEQUE UNIQUEMENT . *Merci de fournir obligatoirement une enveloppe timbrée avec vos noms et adresse lors du dépôt des articles.*

Instruction pour le déroulement de la bourse aux jouets et matériel de puériculture :

CHANGEMENT CETTE ANNEE :

DEUX LISTES DIFFERENTES : UNE POUR LA PUERICUTURE ET UNE POUR LES JOUETS

** Sont acceptés jeux et jouets, peluches, vélos d'enfant, livres ludiques ou éducatifs, CD et DVD, logiciels pour PC ou consoles, matériel de puériculture* ***en bon état de marche et toujours aux normes en vigueur (notamment pour le matériel de puériculture). Seront refusés tous jouets publicitaires***

** Remplir lisiblement et soigneusement* ***LES FEUILLES D'INSCRIPTION en deux exemplaires*** *(la feuille de couleur est pour vous, la feuille blanche est pour l'A.P.E) en suivant le même ordre. Il est impératif d'apporter les 2 listes lors du dépôt des articles.*

- ***Mettre un article par ligne*** *(ex : 1 jeu de DS de mario bros) ou si plusieurs articles forment 1 seul lot, bien le spécifier (ex : 1 lot de jeux de DS). La désignation de l'article doit être précise (c'est-à-dire ex : «1 JEU DE DS DE MARIO BROS » et non « 1 JEU DE DS »).*

- *Faire l'étiquette de l'article conformément au modèle (voir pièce jointe),* ***sinon elle sera à refaire par vos soins le jour du dépôt.***

- *Les articles doivent être emballés soigneusement (ex :FILMS PLASTIQUES /BOLDUC ,PAS DE FICELLE DE CUISINE QUI NE TIENT PAS , EMBALLER LES PIECES DETACHEES AVEC DU FILM PLASTIQUE…) pour éviter que les boites ne soient ouvertes…*

  Chaque article doit être propre et en bon état de fonctionnement. Les piles devront être fournies. *Lors de la vente, les enfants devront être accompagnés par un adulte.*

- ***Tout article non-conforme aux instructions*** *(article ne fonctionnant pas, non propre, étiquette non-conforme à ce qui a été demandé)* ***sera refusé.***

Il vous sera demandé, lors du dépôt de la liste, 0.20 € par article déposé

et 10% seront retenus sur le montant des articles vendus*.*

MODELE D'ETIQUETTE A RESPECTER

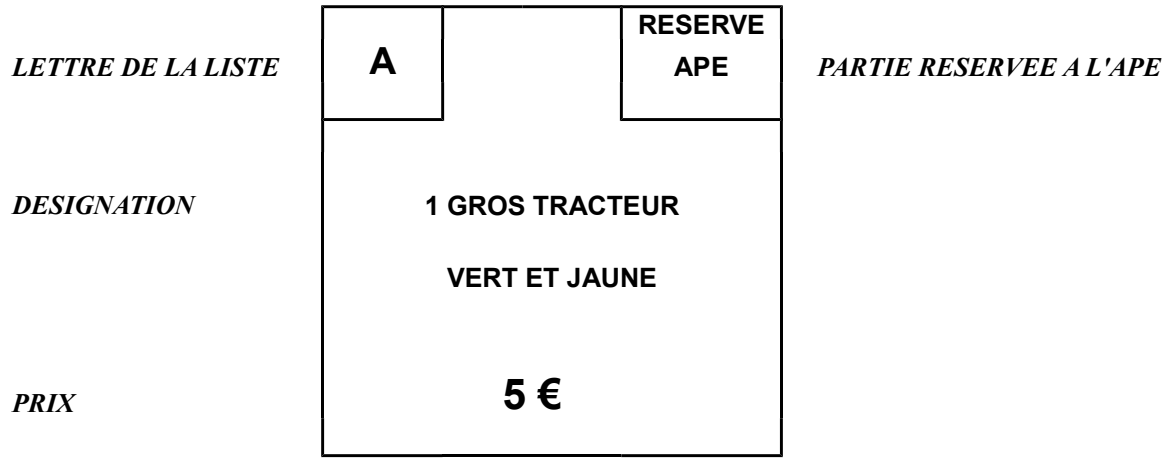

1) *L'étiquette doit être cartonnée (par exemple faite avec des emballages de yaourts, céréales...).*

2) *Elle doit mesurer 6cm x 6cm.*

3) *Elle doit être remplie lisiblement.*

4) *Elle doit être présentée de la manière suivante :*

- *En haut à gauche, il faut noter la lettre correspondante à celle notée sur la liste d'articles,*
- *Au milieu doit être noté la désignation exacte de l'article,*
- *En dessous doit être noté le prix de l'article (qui doit être identique à celui noté sur la liste),*
- *La partie en haut à droite est réservée à l'APE.*

5) *L'étiquette doit être attachée* ***<u>solidement</u>*** *à l'article par du bolduc. Elle ne doit pas être simplement collée sur l'article.*

SI LES ETIQUETTES NE SONT PAS CONFORMES, ELLES SERONT A REFAIRE OU LES ARTICLES SERONT REFUSES.